ARASAPE

Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Procès-verbal n° 18-2022
Assemblée générale extraordinaire du Conseil intercommunal

Le 22 septembre 2022, à 19h30
Bex, salle de conférences de l'ARASAPE

Présidence M. Léonard Studer, Président

Présences Selon liste annexée

Excusés *Délégués* :
M. Stéphane Montangero, Aigle
M. Jean-François Cossetto, Bex
M. Maximilien Stauber, Château-d'Oex
Mme Diane Morattel, Ollon
Mme Nicole Tougne-Genillard, Ormont—Dessus
M. Julien Cattin, Roche
M. Maxime Isoz, Yvorne

Comité :
Mme Maude Allora, présidente

Ordre du jour
1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 02.06.2022
3. Communications du Comité de direction
4. Election à la présidence du Comité de direction
5. Préavis n° 10-2022 « Vente du bâtiment propriété de l'ARASAPE »
6. Rapport de la Commission sur le préavis n° 10-2022
7. Adoption du préavis n° 10-2022
8. Propositions individuelles et divers

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

M. Léonard Studer, président, ouvre la séance avec les salutations d'usage.
Il souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués et constate qu'avec 11 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
Il fait adopter l'ordre du jour en huit points tel que proposé.
M. Freymond (Ollon) se présente en tant que remplaçant de Mme Morattel, excusée. Ayant été assermenté lors d'une précédente séance, sa présence est admise bien que non annoncée officiellement.
M. Studer profite de rappeler aux délégués les règles à appliquer dans de telles situations, soit faire annoncer préalablement et par la voie officielle tout remplacement aux assemblées. A défaut, le droit de vote n'est pas reconnu au délégué.

2. Adoption du procès-verbal n° 17-2022 de l'Assemblée générale du 02.06.2022

Ce compte-rendu est mis en discussion.
La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du Comité de direction

M. Fatio, vice-président du Comité, donne suite à l'annonce faite aux délégués s'agissant des changements opérés au sein de l'ARASAPE, soit l'organisation en deux blocs distincts des secteurs CSR/AAS et AJE et présente l'organigramme décidé pour l'accueil de jour. L'essentiel réside dans la désignation de Mme Murisier comme directrice ad interim de l'AJE, qui sera doté d'un service RH et comptable en propre. Il n'y a pas de différences significatives au niveau des EPT, ni d'incidence budgétaire.
M. Fatio annonce également la démission de la présidence du Comité de direction de Mme Maude Allora et donne lecture de sa lettre. Mme Allora reste au Comité en tant que membre. Les remerciements et meilleurs vœux sont adressés à Mme Allora de la part de l'assemblée.

4. Election à la présidence du Comité de direction

M. Fatio propose la candidature de M. Fabio Lecci, actuel membre du Comité. Une salve d'applaudissements salue cette candidature, confirmant qu'il n'y a pas d'autres prétendants à cette fonction et que l'article LC 11 al. 3 peut être d'office appliqué.
M. Lecci prend la parole et adresse ses remerciements à ses prédécesseurs, aux membres du Comité et du Conseil. Conscient de la confiance qui lui est témoignée, il s'efforcera de mener à bien la tâche confiée.

5. Préavis n° 10-2022 « Vente du bâtiment propriété de l'ARASAPE »

Le préavis a été envoyé aux délégués dans les délais statutaires, avec la convocation. Le Comité n'a pas de compléments à y apporter.
L'entrée en matière n'est pas combattue.

6. Rapports de la Commission sur le préavis n° 10-2022

Le Président donne la parole à Mme Habegger, pour lecture du rapport de la Commission de gestion. Il figure en annexe au présent procès-verbal, dans son intégralité.
M. Studer remercie la rapportrice et ouvre la discussion sur le rapport.

M. Daenzer (Noville) demande quel sera le montant restant à l'Association après restitution de l'hypothèque.
M. Fatio confirme le chiffre articulé dans le préavis, soit CHF 1'538'570.-.

Mme Ferrara (Rennaz), membre de la Commission de gestion, évoque les questions qui se sont posées dans le cadre de l'étude du préavis. Pourquoi ne pas conserver et gérer nous-mêmes le bâtiment et/ou pourquoi ne pas restituer aux communes le profit tiré de la vente ? L'ARASAPE n'ayant pas vocation d'agent immobilier et avec le projet d'acquérir de nouveaux locaux pour nos besoins futurs, les réponses se sont imposées d'elles-mêmes.

M. Fatio précise quels sont ces besoins dans l'immédiat - l'ouverture d'une antenne sociale CSR/AAS à Aigle – et les opportunités en termes de surfaces existant sur le marché. Le processus se ferait en deux phases, ou deux préavis, consistant d'abord à vendre le bâtiment de Bex puis à acquérir les nouveaux locaux d'Aigle. M. Fatio ajoute que les surfaces dévolues au CSR et à l'AAS seraient louées au Canton.

M. Freymond (Ollon) souhaite savoir combien d'offres d'achat le Comité a reçues ?
M. Fatio en cite quatre, comme spécifié dans le préavis. Celle de Sipa Immobilier SA constitue la meilleure offre, car non soumise à des conditions particulières.

Mme Stettler (Chessel) demande la raison pour laquelle deux membres du Comité se sont récusés dans le dossier de la vente ?
M. Fatio évoque les relations d'ordre personnel que Mme Allora et M. Lecci entretiennent avec les courtiers immobiliers mandatés.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

7. Adoption du préavis n° 10-2022

M. Studer relit les conclusions du préavis, lesquelles demandent au Conseil :

1. ***D'autoriser*** *le Comité à vendre, pour le prix de CHF 2'675'000.00, la parcelle RF n° 141 de 1'183 m² sise à l'Avenue de la Gare 14, à Bex comprenant :*
   a. *Une habitation à affectation mixte de 370 m²*
   b. *Une place-jardin de 813 m²*

2. ***D'accepter*** *que le produit de la vente, après déduction des frais inhérents et remboursement de l'hypothèque, soit porté sur un compte spécifique à créer au Bilan*

3. ***D'autoriser*** *le Comité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.*

Le préavis est approuvé à l'unanimité, sans abstention ni refus.

Mme Desarzens informe les délégués que la décision du Conseil est soumise à référendum. Dans ce sens elle fera l'objet d'une annonce dans la Feuille des Avis Officiels et sera affichée aux piliers communaux. Le délai court pendant 10 jours dès publication dans la FAO.

8. Propositions individuelles et divers

Le Président passe la parole à qui veut bien la prendre.

M. Freymond (Ollon) a constaté d'énormes disparités au niveau du coût des structures AJE et souhaite en connaître la raison.
S'agissant d'une question éminemment technique, M. Fatio lui suggère de l'adresser par écrit au Comité, qui y répondra.

M. Lecci profite de rappeler aux délégués la séance d'information sur le budget 2023 agendée au jeudi 13 octobre 2022, 14h00, spécialement organisée à l'intention des communes.

M. Freymond (Ollon), au vu de la réorganisation des deux secteurs de l'ARASAPE, se demande qui va établir le budget AJE dans le futur ?
M. Lecci lui répond que l'AJE et le CSR/AAS faisant déjà depuis quelques années l'objet de budgets distincts, cette pratique ne changera pas.

Mme Stettler (Chessel) demande si chaque secteur nécessitera la tenue d'assemblées spécifiques séparées ?
M. Lecci n'en voit pas la nécessité, les différents points seront traités de façon distincte dans le cours des débats.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h00.

Au nom du Conseil intercommunal de l'ARASAPE
Le Président : Léonard Studer La Secrétaire : Eliane Desarzens

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DISTRICT D'AIGLE ET PAYS-D'ENHAUT
ARASAPE
Conseil intercommunal

Bex, le 26 septembre 2022

Annexes : Liste de présence
Rapport de la Commission sur le préavis n° 10-2022

ARASAPE

Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Assemblée générale du printemps du Conseil intercommunal
Jeudi 22 septembre 2022, salle de conférences ARASAPE, Bex
Liste des présences

- Communes

Mandat	Nom et prénom	Fonction	Signature
Aigle	Montangero Stéphane	Municipal	Excusé
Bex	Cossetto Jean-François	Municipal	Excusé
Château-d'Oex	Stauber Maximilien	Municipal	Excusé
Chessel	Stettler Séverine	Municipale	
Corbeyrier	Segui Déborah	Municipale	
Gryon	Vittoz Georges	Municipal	
Lavey-Morcles	Hauswirth Raoux Pascale	Municipale	
Leysin	Habegger Laurence	Municipale	
Noville	Daenzer Reynald	Municipal	
Ollon Freymond Gilbert	Morattel Diane	Municipale	Excusée
Ormont-Dessous	Brugger Raphaële	Municipale	
Ormont-Dessus	Tougne-Genillard Nicole	Municipale	Excusée
Rennaz	Ferrara Muriel	Syndique	
Roche	Cattin Julien	Municipal	Excusé
Rossinière	Pilet Catherine	Municipale	
Rougemont	Genillard Michèle	Municipale	
Villeneuve	Studer Léonard	Municipal	
Yvorne	Isoz Maxime	Municipal	Excusé

- **Comité de direction**

Présidente (Aigle)	Allora Maude	Municipale	Excusée
Vice-Président (Ch.-d'Oex)	Fatio Eric	Municipal	
Membre (Bex)	Dubois Carmen	Municipale	
Membre (Roche)	Tulot Aurélie	Municipale	
Membre (Rennaz)	Lecci Fabio	Municipal	

- **Participants**

ARASAPE	Galeano François	Directeur	
	Murisier Malorie	Resp. AJE	
	Moulin Guillaume	Resp. Finances	
	Desarzens Eliane	Secr. Direction	

- **Invités**

Préfecture	Lachat Patricia-Dominique	Préfète District d'Aigle	
DSAS, DGCS	Ghelfi Fabrice	Directeur général	

Aigle, le 22.09.2022/ede